



المرصد الوطني للتنمية البشرية
ⵎⵔⵓⵎⵓⵏ ⵏ ⵓⵎⵓⵏ ⵏ ⵏⵓⵎⵓⵏ
Observatoire National
du Développement Humain



PROGRAMME CONJOINT

APPUI A L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR
D'UN DEVELOPPEMENT HUMAIN EQUITABLE

2017-2021

Maroc, Mars 2017

DOCUMENT DE PROGRAMME CONJOINT

Pays : Maroc

Project Proposal ID: 00098201

Output ID: 00101606

Effet UNDAF 2017-2021 :

Effet 5 : Les politiques publiques et stratégies nationales et régionales assurent la réduction des inégalités socio-économiques territoriales et de genre.

- **Produit 5.1** : Les institutions nationales et les acteurs de la société civile disposent des outils et des capacités pour mettre en œuvre les dispositifs et mécanismes de lutte contre toutes les formes de discrimination fondées sur le sexe et de violences à l'égard des femmes et des filles
- **Produit 5.3** : Les systèmes d'information désagrégés et territorialisés sont renforcés et sont axés sur les évidences et les approches multidimensionnelles, pour une meilleure prise de décision



Durée du programme : 5 ans Date de début : 1 avril 2017 Date de la réunion PAC : 17 mars 2017	Modalité de gestion des Fonds : Gestion groupée Agent de gestion administratif : PNUD Partenaire de mise en œuvre : ONDH
--	---

Total ressources requises	4 067 300	
	Partenaire national : ONDH	1 750 000 \$
	PNUD	250 000 \$
	UNICEF	452 300 dont 52 300 parallèles
	ONUDC	80 000 \$ dont 40 000 à mobiliser
	UNFPA	50 000 \$ à mobiliser
Non financé	1 485 000 \$	

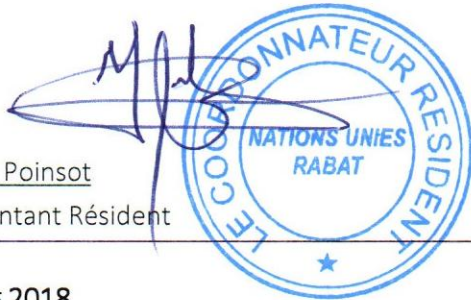
Agences des Nations Unies dont le budget sera établi en 2018		
	ONU Femmes	Montant à confirmer en 2018
	OMS	Montant à confirmer en 2018

<p>Pour le Système des Nations Unies</p>	<p>Pour l'ONDH</p>
<p><u>Philippe Poinot</u> Coordonnateur Résident</p> 	<p><u>Rachid Benmokhtar Benabdellah</u> Président de l'ONDH</p> <p><u>Hassan El Mansouri</u> Secrétaire Général de l'ONDH</p> 


AGENCES DES NATIONS DONT LES FONDS SONT DEFINIS POUR LA DUREE DU PROJET

<p>UNICEF</p>	<p>PNUD</p>
<p><u>Regina De Dominicis</u> Représentante</p> 	<p><u>Ayshanie Medagangoda-Labe</u> Représentant Résidente Adjointe</p> 

AGENCES DES NATIONS DONT UNE PARTIE DES FONDS SERA MOBILISEE

<p>ONU DC</p>	<p>UNFPA</p>
<p><u>Katharina Kayser</u> Chef de l'Unité d'Évaluation Indépendante,</p>	<p><u>Philippe Poinot</u> Représentant Résident</p> 

AGENCES DES NATIONS DONT LES FONDS SERONT MOBILISES A PARTIR DE 2018

<p>ONU FEMMES</p>	<p>OMS</p>
<p><u>Leila Rhiwi</u>, Représentante, Bureau Multi-pays de l'ONU Femmes Maghreb</p> 	<p><u>Yves Philippe Henri Souteyrand</u> Représentant Résident</p>
<p>Rabat, le 24 mars 2017</p>	

I. RESUME ANALYTIQUE

Le projet « Appui à l'évaluation des politiques publiques en faveur d'un développement humain équitable » est un programme conjoint lancé par l'ONDH en partenariat avec l'ONU Femmes, l'UNFPA, l'OMS, l'ONUDC, l'UNICEF et le PNUD.

Ce programme conjoint est aligné avec les dispositions de la Constitution de 2011 et les Objectifs de Développement Durable 2030. Il contribuera directement à l'effet 5 de l'UNDAF 2017-2021 : Les politiques publiques et stratégies nationales et régionales assurent la réduction des inégalités socio-économiques territoriales et de genre.

Le programme conjoint vise à l'efficacité et de l'impact des politiques publiques de développement humain et à l'amélioration du ciblage, en particulier les investissements sur les populations les plus vulnérables, les enfants, les jeunes, et les personnes âgées et veiller sur l'intégration transversale du genre.

Suite aux recommandations de l'évaluation finale du programme conjoint 2012-2016, il a été décidé de renforcer le partenariat solide existant entre l'ONDH et les agences des Nations Unies en capitalisant sur les acquis du cycle précédent. L'objectif principal du projet est d'ancrer au plan national, la culture évaluative rattachée aux différentes dimensions du Développement Humain et être en phase avec les évolutions institutionnelles en matière de connaissances pour éclairer les politiques publiques. Et ce autour des quatre produits de coopération suivants :

- Produit 1 : La veille stratégique, notamment le système de suivi-évaluation des politiques de développement humain, est renforcée et territorialisée pour une meilleure aide à la prise de décision en faveur des populations vulnérables ;
- Produit 2 : La situation du développement humain au Maroc est suivie et informée sur la base d'évidences régulières issues d'études, de recherches et d'évaluations permanentes ;
- Produit 3 : La culture et la pratique de l'évaluation des politiques publiques en développement humains sont renforcées à travers Le plaidoyer, le partenariat et la coopération sud-sud
- Produit 4 : L'assurance qualité, la coordination et la de gestion du programme conjoint sont assurées.

Le partenaire de mise en œuvre du programme conjoint est l'ONDH. La gestion administrative sera assurée par le PNUD. La gouvernance et la coordination du programme conjoint seront assurées par le comité directeur national, un comité technique dont les membres seront les points focaux des agences des Nations Unies partenaires de ce programme conjoint à savoir : PNUD, UNICEF, ONUDC, UNFPA, ONUF et OMS, et une unité de gestion et d'assurance qualité. La gestion groupée des fonds est le mécanisme adopté pour ce programme conjoint. Les fonds de l'ONDH et des agences des Nations Unies seront versés au PNUD pour le compte du projet.

Le mécanisme de suivi évaluation prévu pour ce programme est basé sur un suivi conjoint semestriel, des revues mi- annuelles et annuelles intégrées dans celle de l'UNDAF 2017-2021 afin d'apporter les réponses correctrices à l'exécution du programme et une évaluation finale.

II. DEFIS DE DEVELOPPEMENT

L'accélération du développement humain s'avère conditionnée, dans une large mesure, par l'ancrage d'une bonne gouvernance aux niveaux national, régional et local, qui place l'individu au centre des préoccupations. Pour faire du bien-être de l'individu et de la pleine réalisation de son potentiel un objectif central des initiatives et politiques sociales et économiques, convergence et intégration doivent être assurées localement, transversalement et verticalement.

L'évaluation est un moyen de renforcement des mécanismes de redevabilité et de garantie de l'atteinte des objectifs du développement humain et de la réalisation des droits humains. Dans un contexte de crise économique et financière et de réduction des ressources, l'évaluation des

politiques publiques et des dépenses publiques, fondée sur les droits humains, s'avère essentielle pour la mesure de l'accès effectif et égal de tous les individus au service public et le suivi systématique de la réalisation progressive des droits humains, tels que reconnus universellement dans le cadre normatif international. Elle favorise ainsi des choix alternatifs dans la politique de développement humain en faveur du redressement des écarts et une meilleure efficacité et efficience des ressources disponibles. Au Maroc, l'évaluation n'est pas une pratique nouvelle.

Depuis les années 80, plusieurs programmes ont été mis en œuvre au Maroc pour intégrer l'évaluation dans l'administration, notamment le Programme national de formation en analyse et gestion de projet (PNAP) dont l'objectif était de renforcer les connaissances et contribuer au perfectionnement des cadres nationaux en matière d'analyse, de suivi et d'évaluation des projets d'investissements publics. Cependant, dans la pratique, peu de progrès ont été réalisés dans l'évaluation des politiques et programmes publics soit en raison du manque d'expertise ou bien de l'absence de la demande en évaluation par les institutions publiques. Ainsi les stratégies et programmes se succèdent sans qu'ils soient évalués et leur performance et impact sur les populations cibles ne sont pas mesurés. La création récente de structures d'évaluation confirme notamment au niveau de la chambre des conseillers que le Maroc est conscient de l'importance de cette activité. Sauf qu'en l'absence d'un positionnement stratégique à même de valoriser leurs recommandations et de les intégrer dans la prise de décision, les évaluations faites par ces structures restent souvent sans suite.

L'absence d'une base juridique pour l'organisation et la pratique de l'évaluation, le manque d'informations et de données sur les programmes et projets sont autant de facteurs ayant limité l'institutionnalisation de l'évaluation.

Cependant, à l'instar de certains pays, la constitution de 2011 a le mérite d'avoir posé les fondements juridiques qui devraient permettre de promouvoir l'institutionnalisation de l'évaluation. En effet, l'article 13 de la constitution stipule que " les pouvoirs publics œuvrent à la création d'instances de concertation en vue d'associer les différents acteurs sociaux à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques". A la faveur de l'élan impulsé par la constitution, il est indispensable de sensibiliser les acteurs publics aux niveaux national et territorial sur son importance et ses enjeux dans la promotion de la bonne gouvernance singulièrement de la transparence et de la redevabilité.

Dans cette perspective, le renforcement du cadre légal et réglementaire, des mécanismes de coordination et des outils nécessaires pour l'évaluation des politiques publiques s'avèrent nécessaire et urgent. Une telle démarche devra se baser sur une analyse rigoureuse de l'offre et de la demande de l'évaluation des politiques publiques au niveau national. Elle requiert également la capitalisation des leçons apprises et des bonnes pratiques de l'institutionnalisation de l'évaluation des politiques publiques dans les autres pays.

Les avancées du Maroc en matière de décentralisation et de déconcentration et leurs implications en matière de mise en œuvre des programmes et projets de développement devront offrir, aux différents acteurs, à différentes échelles de la décision, plus de responsabilité et d'autonomie et donc une demande plus forte en matière d'évaluation territorialisée.

D'un point de vue du développement humain, le Maroc progresse de 126ème à 123ème sur un total de 188 pays de 2014 à 2015 avec une valeur de l'IDH de 0,647. Certes, des efforts colossaux restent à déployer par le Maroc pour accélérer l'impact des politiques publiques sur les progrès sociaux et économiques. Depuis 2010, le pays stagne au sein de la catégorie "IDH moyen" et peine à passer le cap des 0.8, synonyme de l'"IDH élevé". Seule l'espérance de vie de 74 ans, en hausse de 3 ans par

rapport à 2014, constitue l'un des rares points positifs. Le développement humain au Maroc continu à souffrir d'un passé pesant de l'ajustement structurel des années 80-90 et de l'endettement rapporté au PIB dépassant les 80% en 2015.

Le Rapport Général du Développement Humain depuis l'indépendance (RDH50) reconnaît, en effet, que « le Maroc n'a pas toujours su inclure l'ensemble des composantes de sa société et de son territoire dans son processus de développement. En effet, les écarts dans l'accès aux droits humains entre les hommes et les femmes persistent de façon accentuée et à plusieurs niveaux, notamment, au niveau de l'accès à l'éducation et à la formation, l'accès à la santé, la participation aux processus de prise de décision et de la participation économique. De surcroît, les violences fondées sur le genre, qui constituent une conséquence grave de la hiérarchisation des relations entre les hommes et les femmes dans la société, continuent à enregistrer des taux très alarmants. La prise en compte de l'égalité entre les sexes dans le processus de développement, en particulier en milieu rural, est demeurée préoccupante comme en attestent l'ensemble des indicateurs de développement. Les adolescents et les jeunes n'ont pas eu la place qui leur revient dans notre marche vers le développement. Leur insertion sociale et économique s'est trouvée réduite par la faiblesse de l'encadrement, en matière d'éducation, d'engagement politique et d'activités culturelles et sportives. Ces déficits d'inclusion sont également d'ordre territorial, puisque des régions entières se sont trouvées exclues de l'entreprise de développement. Ce constat du RDH 50 traduit les difficultés pour réduire les disparités sociales et spatiales.

Au niveau international, le Maroc s'est engagé dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le Développement Durable. Ainsi, le défi du Maroc pour les années à venir consistera essentiellement à assurer l'intégration des Objectifs de Développement Durables (ODD) avec les priorités nationales qui sont traduites en plus de 60 politiques publiques et de renforcer le dispositif de leur suivi & évaluation afin de veiller à la mise en œuvre des ODD dans un cadre équitable en faveur des populations vulnérables.

Le Maroc a pu se positionner en tant qu'acteur majeur prônant la culture et la pratique d'évaluation au Maroc en menant plusieurs études et évaluations de politiques sociales¹ et en mettant en place un espace de débat national et international, composé d'experts, d'universitaires, de parlementaires et d'acteurs locaux. Les pratiques de l'ONDH ont permis d'influencer le ciblage et la réorientation des politiques publiques. A travers ses deux derniers cycles de coopération avec les Agences des Nations Unies au Maroc, l'ONDH a pu bénéficier de l'appui de celles-ci dans le développement de ses outils (Panel, SIT, Al Bacharia², etc.) et en se positionnant au niveau international en tant qu'institution spécialisée en évaluation. Ainsi, les activités de l'ONDH ont permis de positionner le Maroc en tant que pays africain dont la culture de l'évaluation s'est développée d'une manière exponentielle ces dernières années, Il est même considéré par la communauté scientifique comme un think tank africain et arabe spécialisé dans l'évaluation. Ce positionnement se manifeste à travers les diverses demandes des pays de l'Afrique Subsaharienne à l'ONDH d'apprendre de son expertise et son savoir-faire en matière d'outils d'évaluation des politiques publiques liées au développement humain.

Aujourd'hui, la question de l'évaluation au Maroc a acquis donc un statut plus stratégique. Elle est considérée comme une démarche inhérente qui doit être associée aux politiques publiques pour initier les programmes et projets, orienter et corriger les actions sur le terrain et améliorer leur performance. Il est donc impératif de positionner et mettre en œuvre l'évaluation en tant que processus d'apprentissage collectif dans le cadre d'une approche participative impliquant les

¹ <http://www.ondh.ma/fr/publications/rapports-de-ondh>

² <http://www.albacharia.ma/mapController?op=show>

responsables et les bénéficiaires pour une meilleure prise de décision, d'où l'importance de renforcer la diffusion de la culture de l'évaluation et le développement de sa pratique.

Dans ce sens, le projet se propose de renforcer l'ancrage des politiques publiques, en relation avec sa capacité à surmonter les défis de développement humain, principalement au niveau régional, et de proposer des axes d'orientation et d'action ciblant, en priorité, l'espace régional en tant que base de promotion des progrès en matière de développement humain. Au stade actuel de renforcement du processus de la régionalisation avancée et des réformes politiques, considérant la participation croissante de la société civile dans la mise en œuvre des stratégies sectorielles aux niveaux régional et local, la prochaine étape dans la réalisation d'un développement humain et durable requiert une gouvernance mieux maîtrisée et plus engagée. Il s'agit d'atténuer les disparités sociales et régionales, et d'ajuster les opportunités de création de richesse et d'épanouissement individuel et collectif en s'appuyant sur les nouveaux outils et mécanismes d'évaluation des politiques publiques de développement humain.

Du fait de son mandat et de sa riche expérience, l'Observatoire National du Développement Humain (ONDH) pourra jouer un rôle clé dans le pilotage et la coordination de la promotion de l'institutionnalisation de l'évaluation des politiques ainsi que le développement de la coopération dans ce domaine. En effet, depuis sa création, l'Observatoire a mené plusieurs travaux d'évaluation y compris l'INDH et le RAMED et a développé une expertise importante dans ce domaine. Plusieurs rencontres³ et séminaires à caractère international, national et régional ont été organisés pour sensibiliser les décideurs sur l'importance de l'évaluation et de partager les résultats de travaux menés dans ce domaine.

Eu égard à cette dynamique, l'accompagnement des agences des Nations Unies à travers ce projet, contribuera à aider l'ONDH à progresser vers la réalisation de sa vision et de ses objectifs stratégiques déclinés dans son plan stratégique 2016-2020 en tenant compte de l'évolution de son environnement externe et de ses capacités.

III. STRATEGIE

Depuis sa création, l'ONDH s'est doté d'outils de veille stratégiques performants au niveau national permettant un meilleur ciblage des populations vulnérables. L'ONDH a aussi œuvré à produire des évidences et à émettre des recommandations aux porteurs des politiques publiques y compris l'INDH et le RAMED, à les disséminer à ses partenaires et à créer un espace de débat au niveau national et international. L'ONDH a aussi acquis une position de référence sur la scène nationale et internationale avec sa stratégie de communication et ses missions de renforcement des capacités.

L'évaluation finale de la phase 2 du programme conjoint (2012-2016) a mis en exergue la forte valeur ajoutée qu'a apporté le partenariat de l'ONDH avec les agences des Nations Unies au Maroc. En effet, l'appui du programme conjoint a permis à l'ONDH de s'affirmer comme une organisation apprenante (Learning organization) et mobilisatrice de débat public autour des questions émergentes du développement humain et une organisation génératrice de connaissances (Knowledge organization). L'ONDH a adopté une approche qui privilégie la communication stratégique. Au niveau national, on observe une croissance rapide de la demande des services de l'ONDH particulièrement en matière de production de données, d'évaluation des politiques publiques, de partage d'expériences et de bonnes pratiques.

³ <http://www.ondh.ma/fr/activites/seminaires-et-ateliers>

Cependant, malgré tous ces acquis politiques et institutionnels, l'évaluation demeure un processus complexe à mettre en œuvre et à faire accepter, posant continuellement des difficultés et challenges méthodologiques à relever et faisant appel à des expertises pointues ainsi qu'à des moyens humains et financiers substantiels.

Ainsi, et afin d'accompagner le processus d'évaluation au Maroc, la troisième phase de ce programme conjoint vise à appuyer :

- Le renforcement du dispositif opérationnel de suivi-évaluation mis en place par l'ONDH. Ce dispositif, qui réunit les représentants des départements ministériels, du territoire, des universités et de la société civile, doit être adapté dans sa composition et son articulation aux instances de la décision publique pour lui permettre de veiller à la mise en œuvre des politiques publiques, dans un cadre de cohérence pour garantir l'impact souhaité et améliorer les conditions de vie des populations les plus vulnérables ;
- La maîtrise des risques liés au déficit de coordination des instances, qui s'intéressent à l'évaluation des politiques publiques (Cour des Comptes ; Conseil Economique, Social et Environnemental ; ONDH ; HCP ; Ministère de l'Economie et des Finances ; Ministère des Affaires Générales et de la Gouvernance, parlement etc.) en instaurant une institutionnalisation claire et visible de la fonction évaluative ;
- La prise en considération des recommandations relatives à l'institutionnalisation de la fonction évaluative au Maroc, pour identifier les scénarii les plus pertinents pour l'institutionnalisation de l'évaluation des politiques publiques et établir un plan de mise en œuvre et d'accompagnement ;
- La mise à disposition d'un outil technique de modélisation pour étudier le ciblage et l'efficacité des politiques publiques et les itinéraires stratégiques de leur territorialisation.

L'institutionnalisation de la production du rapport sur le développement humain selon une approche multidimensionnelle : Lors des dernières années, l'ONDH a entamé, en collaboration avec les agences des Nations Unies, avec des experts nationaux et internationaux, de nombreuses discussions, sur son rapport de développement humain. Le défi étant de faire adopter le concept du Développement Humain du PNUD reflétant au mieux les caractéristiques du pays. L'institutionnalisation de la production périodique du rapport national sur le développement humain servira de base à l'évaluation des politiques publiques ainsi qu'à la formulation des recommandations pour éclairer leur ajustement. Cela permettra aussi d'instaurer un débat sur le développement humain au niveau national et à l'échelle internationale.

Dans le cadre de la régionalisation avancée, et afin de répondre aux défis économiques et sociaux qu'impose sa mise en place, le projet ambitionne de procéder à la déclinaison territoriale des indices de développement humain. Ces indices, contextualisés de ceux du PNUD, serviraient à évaluer la dynamique des progrès et/ou retards constatés au niveau régional.

Le cycle de vie de la personne humaine n'est ni uniforme, ni homogène et reste conditionné en premier lieu les normes sociales définissant les rôles des femmes et des hommes, des filles et des garçons, et impactant leur accès égalitaire et effectif aux droits humains, mais aussi par les différentes phases de son évolution (petite enfance, enfance, adolescence, âge adulte, troisième âge). Une approche de développement humain serait incomplète si elle n'intègre pas les facteurs et les risques de vulnérabilité associés à ces différentes phases de l'évolution de la personne humaine dès sa petite enfance. En effet, les personnes connaissent des degrés d'insécurité variables et différents types de vulnérabilités selon son genre (hommes/femmes) et la période de leur vie, ce

qui conduit à s'interroger sur l'impact des politiques publiques de Développement Humain en termes de réduction des facteurs de vulnérabilités selon le genre et lors des différentes phases qui marquent le cycle de vie ainsi que pendant les périodes de transitions d'une phase à une autre. Par exemple, des investissements insuffisants ou inappropriés ne prenant pas en considération l'égalité de genre en termes d'éducation, de santé, de protection sociale, etc. lors de ces différentes phases (à partir de la petite enfance) risquent de créer des vulnérabilités durables, voire irréversibles, sur le long terme.

Aussi, le projet envisage de mener, en partenariat avec les agences des Nations Unies, des enquêtes et études, ainsi que des analyses longitudinales permettant de mettre en exergue l'efficacité et l'impact de l'action publique pour réduire les différents facteurs de vulnérabilité (accès aux soins de santé, accès à l'éducation, l'emploi, inégalité entre les sexes, les inégalités territoriales, etc.) affectant la personne tout au long de son cycle de vie (petite enfance, enfance, adolescence, âge adulte, troisième âge). Une importance particulière sera accordée aux différentes phases de transition d'une vie (passage de l'enfance à l'adolescence, passage des étudiants à des chercheurs d'emploi, passage de la vie active à la retraite, etc.). Le programme portera également un intérêt particulier à l'évaluation des politiques publiques en faveur de l'égalité entre les sexes en analysant l'impact de ces politiques sur la réduction des inégalités de genre et l'effectivité des droits humains. Le programme veillera également à une prise en compte de l'égalité de genre de façon transversale dans l'ensemble de ces composantes, en particulier, la genderisation du système d'information territorial et l'enquête Panel.

La constitution marocaine adoptée en juillet 2011 consacre le principe de régionalisation dans le cadre d'une organisation territoriale décentralisée. Des mécanismes participatifs de dialogue et de concertation sont prévus au niveau des conseils des régions pour favoriser l'implication des acteurs civils dans l'élaboration et le suivi des programmes de développement. Elle stipule dans son article 146 « qu'une loi organique fixe notamment : les règles de gouvernance relatives au bon fonctionnement de la libre administration, au contrôle de la gestion des fonds et programmes, à l'évaluation des actions et à la reddition des comptes ». De son côté, la commission consultative de la régionalisation, écrit dans son rapport sur la régionalisation avancée « Enfin, s'ajoutent des propositions visant à améliorer progressivement et avec l'appui de l'état des modes de gestion, les systèmes d'information, l'évaluation et la reddition des comptes, en les adaptant à la dimension de chaque collectivité territoriale et aux ressources humaines et financières dont elle dispose ». Enfin, le projet de loi organique sur les collectivités territoriales cite le suivi et l'évaluation dans plusieurs articles.

C'est dans ce contexte que la stratégie de ce projet se repose sur la domiciliation du système d'information dans les régions et créer des centres de recherche pour mener des études et évaluations qui renseigneront les régions dans leur prise de décision.

La question du handicap bénéficie d'une attention à plus haut niveau au Maroc. En effet, la constitution garantit aux personnes en situation d'handicap de jouir de leur plein droits. Ces deux dernières années ont vu l'élaboration du gouvernement d'orientations stratégiques en matière de promotion des droits des personnes en situation d'handicap. Une commission interministérielle a été créée afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre des politiques et programmes relatifs à la promotion des droits des personnes en situation d'handicap et d'assurer la coordination de l'action des départements gouvernementaux à ce sujet. L'ONDH entend intégrer les données relatives aux personnes en situation de handicap au sein de son système d'information territorial et ce, en partenariat avec le Ministère de la Solidarité, de la Femme, De la Famille et du Développement Social ;

Renforcement de la spécialisation de l'ONDH en matière de suivi évaluation ainsi que la recherche académique. La complexité et la diversité des approches d'évaluation des programmes et politiques publiques de développement humain varie selon les objectifs attendus de l'évaluation et selon le programme ou politique à évaluer. Egalement, toute la complexité réside en la transformation des résultats de ces évaluations scientifiques et socio-économiques en une recommandation utilisable dans la planification pour des programmes et politiques publiques mieux ciblés et plus efficaces.

Le projet accordera une grande importance aux aspects méthodologiques et conceptuels des évaluations qu'il mène, garantissant ainsi la légitimité de ses résultats. Le projet continuera à renforcer les capacités institutionnelles de l'ONDH afin de maintenir la qualité de ses études et évaluations. Un effort particulier sera aussi consacré au développement de centres d'excellence de recherche académique ainsi qu'à l'appui à la création de formations certifiantes et/ou diplômantes en partenariat avec les universités.

Capitaliser, consolider et élargir les partenariats triangulaires et Sud-Sud :

Pour la période à venir 2017-2021, il est permis de concevoir, à partir de la capitalisation des partenariats ⁴ développés lors des différentes phases et de ceux à venir, une montée en gamme du « capital institutionnel » et du « capital social » de l'ONDH, avec comme objectif un « partenariat de rayonnement » de l'ONDH. Pour cela trois pistes sont proposées en capitalisant sur les partenariats Sud-Sud et triangulaires existants :

- Développer sur la base des partenariats au niveau régional des « écosystèmes régionaux de savoir et de connaissance sur le développement humain » : susciter des synergies universités/collectivités locales/société civile au plan local pour la production de connaissances et le renforcement des capacités.
- Une montée en gamme au plan international en s'alliant avec d'autres organismes internationaux de référence.
- Capitaliser sur les synergies entre actions de plaidoyer/parteneriat/coopération internationale et Sud-Sud (publications de références, élargir les champs d'analyse de l'ONDH, rencontres nationales et internationales, renforcement des capacités, échanges de connaissances, etc.).

⁴ Partenariats avec le CONEVAL, la Banque Mondiale, l'ENAP Canada, le CRES, les Ministères de la santé, de l'éducation - du développement, les universités et les conseils régionaux etc.

IV. RESULTATS ET PARTENARIATS

Résultats prévus

Les résultats escomptés du programme sont les suivants :

Produit 1 : La veille stratégique, notamment le système de Suivi Evaluation des politiques de développement humain, est renforcée et territorialisée pour une meilleure aide à la prise de décision en faveur des populations vulnérables ;

- **Sous-produit 1 :** Renforcement du système d'information territorial en appui à la régionalisation avancée
- **Sous-produit 2 :** Appui technique à l'élaboration et la diffusion au niveau national et international du rapport de l'ONDH sur le Développement Humain
- **Sous-produit 3 :** Production des connaissances en appui à la mise en œuvre des politiques publiques et au Suivi et évaluation des Objectifs de Développement Durable au niveau national et infra national
- **Sous-produit 4 :** Renforcement des capacités nationales en matière d'analyse, de suivi et d'évaluation des politiques publiques liées au développement humain

Produit 2 : La situation du développement humain au Maroc, est suivie et informée sur la base d'évidences régulières issues d'études, de recherches et d'évaluations permanentes ;

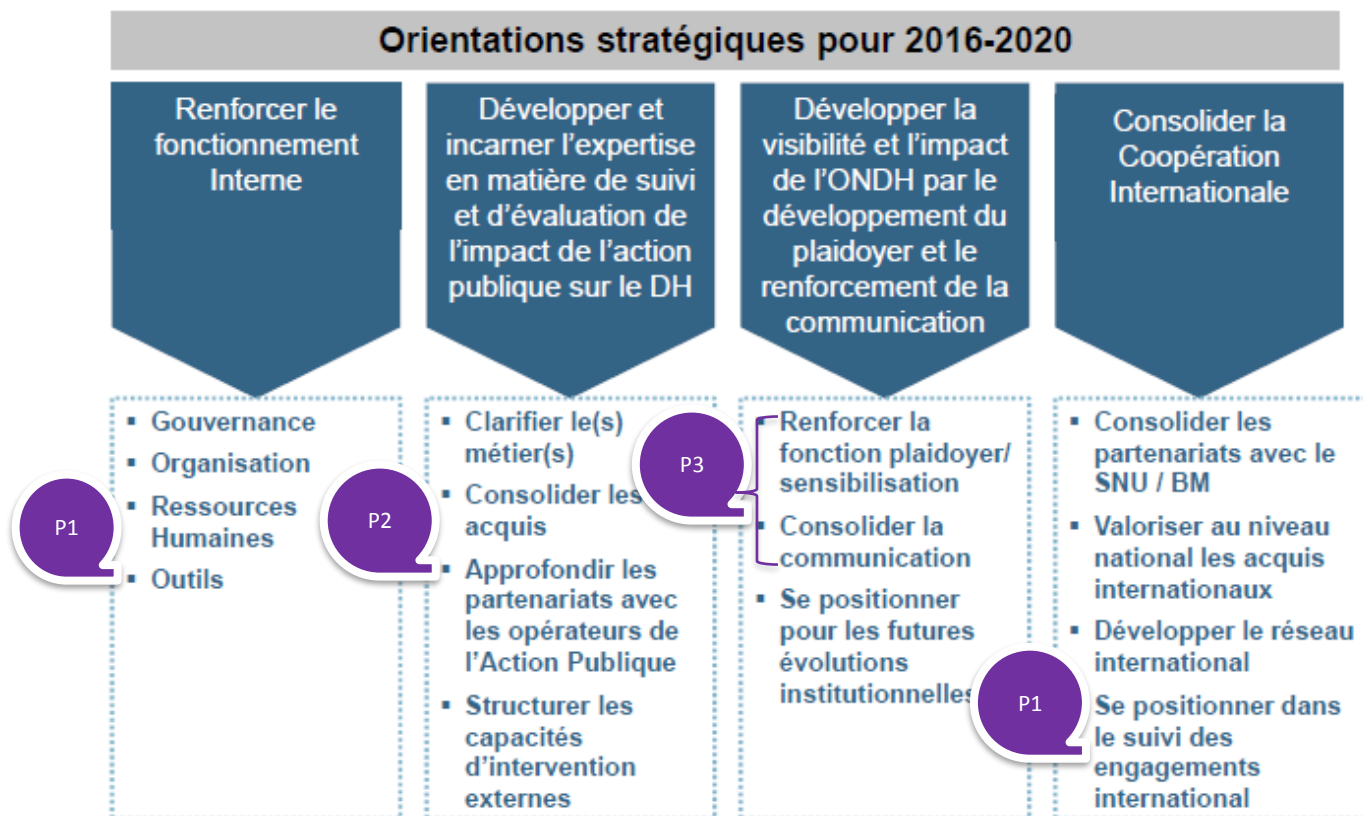
- **Sous-produit 1 :** Réalisation d'études et d'évaluations de programmes et/ ou politiques de développement humain, notamment celles ciblant les enfants, les jeunes et les femmes ;
- **Sous-produit 2 :** Renforcement de la recherche académique en matière d'évaluation des politiques publiques de développement humain

Produit 3 : La culture et la pratique de l'évaluation des politiques publiques en développement humains sont renforcées à travers Le plaidoyer, le partenariat et la coopération sud-sud .**Sous-produit 1 :** Développement du plaidoyer à travers la communication institutionnelle et événementielle

- **Sous-produit 2 :** Renforcement et diversification du partenariat et la coopération Sud-Sud et triangulaire, y compris avec la société civile

Produit 4 : l'assurance qualité, la coordination et la de gestion du programme conjoint sont assurées.

- Mise en place d'une unité de gestion
- Garantir un système de suivi et évaluation efficace pour le suivi de la mise en œuvre des PTA,
- Réunions de comité technique



Partenariats et bénéficiaires :

Le partenariat de ce programme conjoint est axé sur la gestion du programme, l'élaboration et le suivi de l'exécution conjointe des plans de travail annuels. Au niveau territorial, les acteurs locaux, les universités et les ONG seront impliqués pour faciliter la mise en place et le suivi des SIT. L'ONDH jouera un rôle primordial d'assurer la participation des acteurs locaux dans la mise en œuvre des produits attendus du programme conjoint.

Les agences des Nations Unies partenaires comptent apporter des approches innovantes et cohérentes à l'adresse de l'évaluation des politiques publiques sur la base de leurs avantages comparatifs découlant de leur expérience et de leur expertise capitalisée pour un environnement habilitant le développement humain équitable.

Au fait, considérant les défis de l'analyse de la situation de programme conjoint ainsi que les leçons apprises du dernier cycle de partenariat avec l'ONDH, il ressort que l'évaluation des politiques publiques doit être multidimensionnelle et multi acteurs et doit impliquer les institutions porteuses des politiques publiques évaluées.

L'ONDH et les agences des Nations Unies d'appuieront sur les partenariats établis avec les universités afin de poursuivre leurs actions concernant l'évaluation des politiques publiques au niveau territorial.

Ainsi :

L'ensemble des acteurs clés intervenant ou susceptibles d'intervenir dans le domaine de l'évaluation des politiques publiques en matière de Développement Humain seront impliqués dans la conception et la mise en œuvre du programme.

Parties prenantes			
Agence d'exécution	ONDH		
	L'Observatoire National du Développement Humain, partenaire de mise en œuvre du programme conjoint, mettra à la disposition du projet les données nécessaires ainsi que les mécanismes de coordination engagés avec les acteurs nationaux et régionaux. L'ONDH coopérera également avec les agences des Nations Unies partenaires aux fins du suivi de toutes les activités financées par des sommes versées par lesdits organismes. De par sa vocation de suivi transversal des politiques publiques mises en œuvre dans ce domaine, l'ONDH jouera un rôle primordial d'assurer la participation des acteurs locaux dans la mise en œuvre des produits attendus du programme conjoint. Il doit de ce fait concourir à l'évaluation, la capitalisation et la production d'avis et de recommandations sur les avancées et les contraintes du développement humain au Maroc.		
Agences des Nations Unies	PNUD	UNICEF	UNODC
	La volonté du PNUD, Agent Administratif de ce programme conjoint, dans le cadre de ce partenariat est d'accompagner l'ONDH dans le renforcement de ses capacités afin de lui permettre une appropriation pérenne de l'observation et du suivi du développement humain au Maroc au-delà de la durée du projet. En effet, pour le PNUD, la promotion de l'exécution nationale et le renforcement des capacités des institutions clés de la gouvernance nationale, sont des axes d'interventions prioritaires. D'autre part, le PNUD est porteur du concept de développement humain et de sa généralisation, notamment au travers des programmes opérationnels mis en place dans le monde et de la référence internationale que constituent désormais les rapports mondiaux et nationaux sur le	L'UNICEF est mandaté pour intervenir auprès des décideurs et de ses divers partenaires en vue de concrétiser les idées les plus novatrices en faveur des enfants. L'UNICEF est convaincu que l'humanité ne peut progresser qu'en veillant au développement des enfants et en leur prodiguant les soins nécessaires. C'est bien à cette fin que l'UNICEF a été créé : il s'agissait d'œuvrer avec d'autres en vue de surmonter les obstacles dont la pauvreté, la violence, la maladie et la discrimination qui jalonnent le cheminement de l'enfant. L'UNICEF vise à faire appliquer la convention relative aux droits de l'enfant dans le contexte de l'agenda du développement durable 2030 afin d'améliorer la vie de chaque enfant. Au Maroc et dans le cadre du programme conjoint avec l'ONDH, l'UNICEF apporte sa contribution spécifique en appui technique et en expertise internationale en vue de : (i) Renforcer la production d'évidences et l'évaluation des politiques publiques en vue d'éclairer la prise de décision en faveur des enfants les plus vulnérables ; (ii) Développer et enrichir le système d'information de l'ONDH, au niveau national et régional, de	L'ONUDC s'emploie à améliorer la prévention du crime et à contribuer à la réforme du système pénal afin de renforcer l'état de droit, promouvoir des systèmes de justice pénale stables et viables et lutter contre les menaces croissantes que sont la criminalité transnationale organisée et la corruption. L'Unité indépendante de l'évaluation (UIE) dirige et oriente les évaluations afin de fournir des informations objectives sur le rendement de l'ONUDC. L'UIE relève du directeur exécutif et des états membres. La valeur ajoutée de l'ONUDC se traduit par sa capacité à amener de l'expertise et du savoir-faire pour le renforcement des capacités nationales en matière d'évaluation des politiques publiques, spécialement dans les domaines indirectement liés au développement humain pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable.

développement humain. Fort de cette expertise, le PNUD concentrera notamment son appui et ses attentes sur la mise en place et le fonctionnement de l'ONDH, ainsi que par la mise à disposition, de son réseau d'experts nationaux et internationaux. Le PNUD pourra mettre en relation l'ONDH avec ses bureaux spécialisés pour atteindre les résultats attendus de son plan stratégique. En termes de ressources humaines, le Bureau du PNUD jouera aussi le rôle d'assurance qualité. Parmi les services en termes d'expertises technique et opérationnelle et transversale sera mobilisée pour le programme conjoint. Cette expertise comprend la communication, le suivi et évaluation, les finances et les achats etc.

sorte à mieux informer la situation des enfants et des jeunes ; (iii) Institutionnaliser le reporting sur le développement humain au Maroc et la mesure de la pauvreté multidimensionnelle des enfants. L'UNICEF veillera à appuyer l'ONDH dans ces chantiers en étroite collaboration avec les autres agences onusiennes et en favorisant le partenariat stratégique et la coopération sud-sud.

ONU/FEMMES

L'Entité des Nations Unies pour l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes - ONU Femmes- a été créée pour relever les défis et les obstacles de la réalisation de l'égalité de genre. L'organisation défend ardemment l'égalité entre les hommes et les

FNUAP

Le bureau de l'UNFPA mettra à la disposition de l'ONDH toute l'expérience cumulée et les leçons apprises à travers l'exécution des différents programmes de coopération Maroc-UNFPA et ce, principalement dans les domaines de l'élaboration et la gestion des indicateurs sociaux pour le suivi et l'évaluation des plans/programmes de développement aux niveaux

FAO

La FAO est l'agence spécialisée des Nations Unies qui œuvre pour relever les niveaux nutritionnels et la sécurité alimentaire dans les pays, accroître la productivité de l'agriculture et améliorer les conditions de vie des populations rurales.

OMS

L'OMS a pour but d'amener tous les peuples au niveau de santé le plus élevé possible. La collaboration actuelle entre l'OMS et le Maroc s'inscrit dans le cadre de la Stratégie de Coopération 2017-2021. La

<p>femmes dans l'accès effective aux droits humains. Fidèle à la vision de l'égalité pour tous et pour toutes inscrite dans la Charte des Nations Unies, ONU Femmes œuvre, entre autres, pour</p> <p>L'élimination de toute discrimination à l'encontre des femmes et des filles ;</p> <p>L'autonomisation des femmes ; et</p> <p>L'égalité entre hommes et femmes en tant que partenaires et bénéficiaires du développement, des droits de l'Homme, de l'action humanitaire, de la paix et de la sécurité.</p> <p>Dans le cadre de ce programme, ONU Femmes apporte son appui technique :</p> <p>A l'élaboration et la revue des documents techniques du programmes (notes, guides, TDRs, Rapports, Etudes,...) et la prise en compte de l'égalité de genre dans les actions du programmes ;</p> <p>A la mobilisation du réseau des experts internationaux de</p>	<p>national et local et le respect des droits humains en général et les droit humains des femmes et les droits en santé de la reproduction en particulier.</p> <p>Les documents d'analyse, les études et recherches et les bases de données et d'indicateurs élaborés dans le cadre du partenariat de l'UNFPA avec les différents intervenants dans le domaine social (dont les départements de la Santé ; du Développement social, la Famille et la Solidarité ; de la jeunesse et le Haut-Commissariat au Plan) pourront être partagés et utilisés dans le cadre de ce programme.</p> <p>L'avantage comparatif de UNFPA réside, entre autres, dans son expertise en matière de collecte, d'analyse et de diffusion des données statistiques se rapportant aux diverses questions de population. Il réside aussi dans la nature des problématiques qu'il aborde (santé sexuelle et reproductive, violence fondée sur le genre, mariage des mineures...etc.) et dans les catégories de population prioritaires qu'il cible (populations vulnérables, femmes, filles, migrants ...etc.).</p>	<p>La FAO dispose de l'expertise technique et des connaissances de pointe pour toutes les questions se rapportant à la sécurité alimentaire, à l'agriculture, aux forêts, au développement rural, aux pêches et à l'aquaculture, ainsi qu'à la gestion durable des ressources naturelles.</p> <p>Elle travaille déjà avec l'ONDH pour l'élaboration d'une méthodologie d'évaluation des effets des politiques sectorielles sur la structure et le fonctionnement de la petite agriculture familiale au niveau des neufs espaces agro-écologiques du pays.</p> <p>La FAO contribuera audit programme conjoint en tant qu'agence chef de file dans les domaines du développement agricole et rural y compris les forêts et les pêches. Elle coordonnera les études menées dans le cadre du Programme Conjoint qui relèvent des domaines de son mandat.</p> <p>Notamment, elle accompagnera l'ONDH dans</p>	<p>stratégie s'articule autour de quatre domaines prioritaires, traduits en 16 domaines d'action :</p> <p>Renforcer l'accès équitable des populations à des services de qualité, à un coût abordable, en vue de tendre vers la couverture sanitaire universelle ;</p> <p>Contribuer à la réalisation des Objectifs du Développement Durable notamment la réduction des inégalités en santé et de la charge de morbidité et de mortalité ;</p> <p>Renforcer les fonctions essentiels de santé publique et la sécurité sanitaire ;</p> <p>Accompagner la dynamique de la régionalisation avancée et renforcer la gouvernance du secteur de la santé</p>
--	---	--	---

<p>l'évaluation sensible au genre des politiques publiques ;</p> <p>Au positionnement de l'ONDH au niveau international par la participation aux événements internationaux organisés par ONU Femmes et/ou par son réseau de partenaires ;</p> <p>A la facilitation des échanges et partages des expériences internationales en matière d'intégration de l'égalité de genre dans les processus d'évaluation des politiques publiques, en particulier les échanges sud-sud.</p>		<p>l'évaluation des retombées des politiques et programmes publics sur les ménages ruraux et le développement rural, avec une attention particulière aux jeunes et aux femmes.</p>
---	--	--

Partenaires directs

Institutionnels	Collectivités territoriales	Société civile
<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) • Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social (MSFFDS) • Ministère de la Santé publique (MS) • Ministère des Affaires Générales et de la Gouvernance ; • Ministère de l'Intérieur ; • Agence Nationale de l'Assurance Maladie • Conseil Economique, Social et Environnemental, IRES, • Initiative Nationale de Développement Humain, • Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération 	<ul style="list-style-type: none"> • Les collectivités territoriales • Les programmes de l'INDH • Les services extérieurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Université Moulay Ismaël (Meknès) • Université Abdelmalek Essaadi (Tétouan) • Université Mohammed Premier (Oujda) • Université internationale de Rabat (UIR) • Ecole de Gouvernance de Rabat (EGE) • Parlement, • Presse, • AME, • Conseils Régionaux de Recherche,

Partenaires internationaux

Bilatéral	Multilatéral	Sud-sud & Triangulaire
-----------	--------------	------------------------

IPC Brésil- STATISTIC CANADA, FORS SUISSE, ENAP, IMT	Banque mondiale	OBSERVATOIRE NATIONAL DU DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE (ONHD/LCP)-Mali	ONDH-CONEVAL (Mexique)-CRES (Tunisie)
Bénéficiaires			
Groupes cibles	Zones géographiques ciblées	Bénéficiaires directs	Bénéficiaires indirects
<ul style="list-style-type: none"> • Institutions porteuses des politiques publiques liées au DH • Politiques et programmes de protection sociale au Maroc • Stratégies et programmes sociaux 	National, régional, territorial	les décideurs du gouvernement et élus, les autorités locales, la communauté scientifique, les journalistes, etc. Parlement, ONG	la population marocaine (hommes et femmes) y compris les enfants

V. APPROCHES DE PERFORMANCES

1. Communication

De nos jours, la communication est devenue l'un des facteurs clés de contribution à la réussite des objectifs stratégiques des institutions.

C'est pourquoi l'ONDH a adopté une approche qui privilégie la communication stratégique pour élargir l'adhésion des acteurs nationaux et territoriaux à la pratique de l'évaluation des politiques publiques. De ce fait, le plaidoyer et le partenariat sont renforcés pour consolider la pratique de l'évaluation des politiques publiques liées au Développement Humain.

Considérant l'intérêt des travaux produits par l'ONDH et son positionnement institutionnel sur des sujets d'intérêt prioritaires pour le Maroc, il est donc opportun de développer une action de communication institutionnelle rénovée et efficace en se basant sur une stratégie de communication qui accompagne sa stratégie d'action. C'est ainsi que la charte graphique se verra unique et unifiée et que les supports de communication et formats de publications subiront une refonte. D'autres supports de communication seront développés pour répondre au mieux aux exigences des actions de l'Observatoire : film institutionnel, newsletter, etc.

Par ailleurs, l'ONDH, en collaboration avec les agences des Nations Unies partenaires, se penchera sur le développement d'actions de plaidoyer sur la base d'événements scientifiques de haut niveau, d'envergure nationale et internationale. Le nombre de séminaires de dissémination se verra accru et un programme de conférences et de tables rondes sera développé. L'ensemble de ses événements seront accompagnés par une presse professionnelle et l'ONDH travaillera sur sa fidélisation.

Que ce soit au niveau national ou international, la stratégie d'influence intégrera la communication digitale. En effet, ce vecteur essentiel représente un vivier d'opportunités pour l'Observatoire à condition de l'inscrire dans une démarche de communication globale. C'est ainsi que le plan

d'action de communication digitale intégrera l'augmentation du taux d'audience du site web, incluant l'amélioration et la mise à jour de celui-ci. La présence de l'Observatoire dans les médias sociaux sera également au programme.

2. Gestion des connaissances

La gestion des connaissances a pour but d'utiliser au mieux les connaissances et soutenir les objectifs opérationnels, elle est axée sur les personnes plutôt que sur les documents.

Ainsi, un système de collecte et de mise à jour d'informations va être créé afin de répertorier les connaissances développer et les diffuser auprès de l'ensemble du public cibles du programme conjoint et de ses partenaires.

A ce propos la gestion des connaissances permettra de :

- Renforcer des capacités des partenaires ;
- Soutenir le flux d'expertises substantielles ainsi que l'efficacité opérationnelle du projet ;
- Gestion des connaissances pour la coopération Sud-Sud ;
- Service consultatif et de support en gestion des connaissances pour les partenaires et le public cible ;
- Exploitation optimale des connaissances existantes ou acquises en cours du projet ;
- Identification des lacunes et besoins en connaissances auxquels les ANU Partenaires est à même de répondre.

3. Durabilité des résultats

Les résultats attendus du projet devront se traduire par sa réponse aux attentes de la cible en termes d'efficacité. La durabilité des résultats est visée aux niveaux suivants :

Institutionnel à travers l'appropriation et l'exécution conjointe du programme qui aligné aux dispositions de la constitution et au plan stratégique de l'ONDH. Les mesures structurantes du programme conjoint notamment les initiatives de renforcement des capacités institutionnelles de l'ONDH et ses partenaires territoriaux. L'intégration de la pratique de l'évaluation des politiques publiques dans les mœurs des partenaires de l'ONDH et la généralisation de la mise en place des SI. Ces mesures rendront les actions durables dans le temps renforcement la pratique de l'évaluation des politiques publiques.

Non institutionnel, à travers les partenariats établis avec les universités, les journalistes et les organisations de la société civile. Le transfert des connaissances à ces partenaires non étatiques est envisagé. Les formations en matière d'évaluation des politiques publiques. Ces connaissances profiteront surtout au territoire et aideront à l'appropriation des outils d'évaluation développés par le programme conjoint.

La démarche des ANU partenaires est de transférer son savoir-faire en matière de planification, gestion et suivi axés sur les résultats. Il s'agit d'investir davantage dans le développement des capacités et dans l'appropriation des outils nécessaires.

VI. GESTION, SUIVI ET EVALUATION DU PROJET

La gestion des projets des Nations Unies est une gestion axée sur les résultats qui s'accompagne d'un ensemble de principes, d'approches et d'outils qui exigent l'adoption d'une culture de l'évaluation continue.

1. Gestion du projet

Le programme conjoint « Appui à l'évaluation des politiques publiques en faveur d'un développement humain équitable », s'inscrit parfaitement dans le Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) 2017-2021.

Le cycle de ce programme a débuté par une analyse de sa justification fondée sur son lien initial avec le programme de pays, et s'achèvera avec l'obtention des produits qui seront évalués lors de l'examen du programme.

L'appropriation du programme est un facteur majeur déterminant sa réussite au niveau national. Par conséquent, tous ses résultats appartiennent au pays, ce qui suppose l'engagement de moyens nationaux humains et financiers parallèlement à l'apport de ressources extérieures.

En accord avec le plan de suivi-évaluation contenu en annexe du document de programme, les activités suivantes seront mises en œuvre pour assurer le suivi et l'évaluation du programme.

Le lancement du programme doit traiter les points suivants :

- Permettre à tous les partenaires d'avoir une parfaite compréhension du programme et de se l'approprier. Discussion des rôles, fonctions et des responsabilités dans la prise de décision au sein du programme y compris la réalisation des rapports, la stratégie de communication et le mécanisme de résolution des conflits. Les termes de référence de l'équipe du programme peuvent être discutés de nouveau en cas de besoin.
- En se basant sur le cadre logique des résultats et des ressources, finaliser le plan de travail annuel (AWP) de la première année.
- Revoir et s'accorder sur les indicateurs, les cibles, les sources de vérification et s'assurer des tableaux présentant les hypothèses et les risques.
- Présenter une vue détaillée des rapports à élaborer et du système de suivi et évaluation à suivre. Le budget du système de suivi et évaluation doit être programmé et approuvé.
- Discuter les procédures d'élaboration des rapports financiers et les obligations dans ce sens.
- Programmer les réunions du comité de pilotage. La première réunion du comité de pilotage doit être programmée dans les 12 mois suivants la réunion de lancement.

2. Revues mi- annuelle et annuelle et retraite annuelle

Le projet fera l'objet de deux revues par an : une revue mi- annuelle et une revue annuelle. L'objectif principal de ces revues est de donner au projet des possibilités de réorientation des démarches de mise en œuvre et de trouver des solutions conjointes avec les partenaires concernés en cas de problème. Cette approche permettra également de mettre à jour les journaux de risques et de problèmes. Le projet participera également à la retraite annuelle des projets pour s'ouvrir sur les opportunités de coopération et d'apprentissage des pratiques développées dans les projets de coopération entre les NU et le gouvernement marocain.

3. Fréquence du suivi évaluation

Un programme détaillé des réunions de revue du programme sera développé par l'équipe de gestion du programme, en concertation avec le partenaire de mise en œuvre et les autres partenaires. Cette programmation doit être annexée au rapport de lancement du programme. Une telle programmation doit englober (i) une proposition d'agenda pour les réunions du comité de pilotage (ou bien tout autre mécanisme de conseil/coordination mis en place) et (ii) les activités de suivi évaluation du programme.

Un suivi périodique de la mise en œuvre du programme sera assuré par le bureau du PNUD au Maroc à travers des réunions trimestrielles avec les responsables de l'exécution du programme ou bien plus fréquemment en cas de besoin. Ceci permettra aux différentes parties de faire le bilan des réalisations et de traiter tout problème rencontré par le programme au moment opportun afin de créer les conditions convenables à la meilleure exécution des activités du programme.

4. Approche genre :

Le Maroc a enregistré des progrès significatifs dans la défense de l'égalité entre les sexes, notamment grâce à la constitutionnalisation de l'égalité et la mise en œuvre de nombreuses réformes juridiques et institutionnels sensibles au genre.

L'égalité entre les sexes est non seulement un droit humain fondamental, mais sa réalisation a d'importantes retombées socioéconomiques. L'autonomisation des femmes nourrit des économies florissantes et soutient la productivité et la croissance. Dans ce sens, le programme veillera à l'intégration transversale de l'égalité dans toutes ces actions et interventions. Egalement des études et recherches spécifiques portant sur des domaines significatifs pour l'atteinte de l'égalité seront menées dans le cadre du programme.

Le programme veillera également à la genderisation de son système de suivi et évaluation, en particulier le système d'information territoriale et l'enquête Panel.

Les aspects relatifs au genre, les droits humains et les standards sociaux et environnementaux ont été pris en compte dans l'examen préalable au programme.

5. Evaluations indépendantes :

Le programme fera l'objet d'une évaluation indépendante externe comme suit :

Une Evaluation finale indépendante aura lieu en 2020 avant la clôture du projet. Cette évaluation examinera également l'impact et la viabilité des résultats, y compris leur contribution au développement des capacités et à la réalisation des objectifs généraux. L'évaluation finale devra également fournir des recommandations pour des activités de suivi. Les termes de référence pour cette évaluation seront préparés par le PNUD en étroite concertation avec les parties prenantes du programme conjoint.

6. Audit

Le gouvernement fournira au Coordonnateur Résident des déclarations financières périodiques et un audit annuel des déclarations financières liées au statut du fonds selon les procédures établies et définies dans les manuels de programmation et de finance. L'audit sera effectué par l'auditeur du gouvernement reconnu légalement, ou par un auditeur commercial engagé par le gouvernement. Conformément au PAC UNDAF 2017-2021, l'audit du Programme sera conduit par la Cour des Comptes et ce suivant la modalité HACT (*Harmonized Approach for Cash Transfer – Harmonisation des procédures de transfert monétaire aux partenaires*).

7. Clôture du programme :

Durant les derniers trois mois de la vie du programme, l'équipe de gestion et l'assurance qualité doivent préparer un rapport de clôture. Le rapport final doit résumer les résultats atteints (objectifs, résultats attendus, produits), les enseignements tirés, les problèmes ainsi que les aspects sous lesquels le programme n'a pas pu atteindre les résultats escomptés. Il doit aussi relayer les recommandations issues de la mise en œuvre du programme afin de s'assurer de la durabilité des activités et des résultats du programme.

VII. CADRE PLURIANNUEL DE RESULTATS (2017- 2021)

Effet UNDAF 2017- 2021 *Effet 5 : Les politiques publiques et les stratégies nationales assurent la réduction des inégalités socio-économiques territoriales et de genre.*

Indicateurs

1. Nombre de politiques publiques et stratégies avec cadre budgétaire et allocations réservées expressément à la réduction des inégalités socio-économiques, territoriales et de genre ; (Introduire Baseline et cible)
2. Disponibilité d'un système de protection sociale intégré, harmonisé et favorable aux populations les plus vulnérables ; (Introduire Baseline et cible)
3. Taux de population active occupée par milieu, par sexe au niveau national et régional. (Introduire Baseline et cible)

Produit UNDAF	Produit 5.1 : Les institutions nationales et les acteurs de la société civile disposent des outils et des capacités pour mettre en œuvre les dispositifs et mécanismes de lutte contre toutes les formes de discrimination fondées sur le sexe et de violences à l'égard des femmes et des filles (Introduire les indicateurs du produit UNDAF auxquels contribue le Programme-une fois ces indicateurs sont approuvé par le GTSE et par la suite la UNCT)
	Produit 5.3 : Les systèmes d'information désagrégés et territorialisés sont renforcés et sont axés sur les évidences et les approches multidimensionnelles, pour une meilleure prise de décision. (Introduire les indicateurs du produit UNDAF auxquels contribue le Programme-une fois ces indicateurs sont approuvé par le GTSE et par la suite la UNCT)

Produit 1 : **La veille stratégique, notamment de système de Suivi Evaluation des politiques de développement humain, est renforcée et territorialisée pour une meilleure aide à la prise de décision en faveur des populations vulnérables**

Indicateurs : Nombre de régions disposant d'un système d'information territorialisé en matière de développement humain ; (B : 5 régions disposent d'un SIT ; C : 12) ; Nombre de centres régionaux de recherche en Développement Humain mis en place (B : 0 ; C : 3) ; Nombre de rapports nationaux et régionaux de Développement Humain diffusés (B : 1 ; C : 2 nationaux et 4 régionaux sur 5 ans) ; Nombre de rapports thématiques sur les ODD produits (B : 0 ; C : 3) ;

Situations de référence : 2 centres régionaux en cours de création (Oriental, Fès-Meknès) ; Existence d'un SI de l'INDH de suivi évaluation ; Dernier RNDH publié en 2005 ; Aucun rapport ODD thématique n'est produit ; Convention de partenariat spécifique établie, plan d'action en cours de mise en œuvre

Sous-produits	Activités indicatives	Partenaire d'exécution	Agences NU	Cibles annuelles					Budget indicatif
				A1	A2	A3	A4	A5	
Sous-produits 1 : Renforcement du système d'information territorial en appui	<ul style="list-style-type: none"> - Couverture généralisée du territoire national par le SIT - Standardisation des secteurs géo localisés au niveau régional - Extension des contrats de partenariats avec les secteurs producteurs d'information assurant une alimentation régulière du SI 	ONDH	PNUD UNICEF ONUF UNFPA						668 250

à la régionalisation avancée	<ul style="list-style-type: none"> - Alimentation du SI par les données des départements concernés - Assurer la capacité du SI à prendre en considération l'approche genre et à renseigner la situation des enfants, des jeunes et notamment les plus vulnérables ; - Mise en place d'un Atlas régional de Développement Humain - Etablissement de convention de partenariat avec 2 régions (région de l'oriental pilote) - Création de centres régionaux de recherche sur le DH - Adapter le SIT aux besoins de la palification et des programmes de développement sensibles au genre au niveau régional Formation des acteurs locaux sur l'utilisation du SI 2017- 2019 - Amélioration du SI de l'INDH 3 pour le suivi-évaluation 							
Sous-produit 2 : Appui technique à l'élaboration et la diffusion au niveau national et international du rapport de l'ONDH sur le Développement Humain	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à la production d'un rapport régulier de Développement Humain contextualisé au pays et selon une approche multidimensionnelle - Diffusion du rapport sur le Développement Humain - Déclinaison des rapports régionaux de Développement Humain 	ONDH	PNUD UNICEF					212 625
Sous-produit 3 : Production des connaissances en appui à la mise en œuvre des politiques publiques et au Suivi et évaluation des Objectifs de Développement Durable au niveau	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer au suivi des indicateurs et cibles des Objectifs de Développement Durable - Renseigner les ODD de Développement Humain (ODD 1.2.3.4.5.10) - Production de rapports thématiques sur les ODD (Enfance ; jeunes ; inégalités ; inégalités de genre ; etc.) 	ONDH	UNICEF PNUD ONUF UNFPA OMS					78 975

national et infra national									
Sous-produit 4 : Renforcement des capacités nationales en matière d'analyse et d'évaluation des politiques publiques liées au développement humain	- Mise en place d'un plan de développement des capacités assorti des objectifs et des résultats clairs et d'un cadre de S-E - Consolider le partenariat avec les Universités et centres de recherche (UMI Meknés-UM1 Oujda-UIR-EGE) - Appui à la création d'une formation diplômante et/ou certifiante sur l'évaluation	ONDH	UNICEF PNUD ONU DC ONUF						255 150
Total produit 1									1 215 000
Produit 2 : La situation du développement humain au Maroc, est suivie et informée sur la base d'évidences régulières issues d'études, de recherches et d'évaluations permanentes.									
Indicateurs : Nombre d'études et d'évaluations de programmes/politiques de développement humain réalisées et diffusées (B : 4 par an ; C : 4 par an) ; Nombre d'acteurs formés sur les méthodes d'évaluation des politiques sociales (B : ND; C : tous les acteurs œuvrant dans le domaine du développement humain) ; Existence d'une approche multidimensionnelle de mesure de la pauvreté qui soit institutionnalisée (y compris pour les enfants) (B : existe et non institutionnalisée; C : existe et institutionnalisée)									
Situation de référence : 20 études et évaluations thématiques réalisées ; Formation Statistique Canada, Fors suisse, PIFED ; Utilisation de l'approche multidimensionnelle de mesure de la pauvreté dans 2 travaux de l'ONDH (Rapport DH et étude sur le profil de l'enfance au Maroc)									
Sous-produit 1 : Réalisation d'études et	Analyse et évaluation selon le genre des politiques et programmes de la protection sociale au Maroc (Appui social scolaire ; RAMED ; programmes de cohésion sociales ; Appui à l'emploi, etc.)	Partenaire d'exécution	Agences NU	Cibles annuelles				Budget	
				A1	A2	A3	A4	A5	

<p>d'évaluations de programmes et/ou politiques de développement humain et valorisation des outils développés</p>	<p>Evaluation de l'impact des politiques et programmes publics sur les ménages ruraux et le développement rural Appui à la mesure multidimensionnelle de la pauvreté y compris celle des enfants Situation des jeunes de l'éducation à l'emploi, en passant par la formation Analyse des conditions socio-économiques des étudiants dans les universités marocaines Etude sur la transition de la vie active au grand âge. Evaluation qualitative du mariage des mineurs et impact socioéconomiques Analyse de la demande de soins de santé des femmes, de l'adolescence au troisième âge Analyse de la Situation des enfants, des jeunes et des femmes selon une approche basée sur les droits humains et axées sur l'équité Etude d'analyse des disparités territoriales Etude sur les inégalités de la petite enfance au Maroc Enquête régionale IPSE Analyse et évaluation de l'action publique visant la transformation des stéréotypes de genre Evaluation des secteurs prometteurs pour le développement de l'entreprenariat féminin</p>	<p>ONDH</p>	<p>PNUD UNICEF ONU DC ONUF UNFPA OMS</p>					<p>1 468 500</p>
<p>Sous-produit 2 : Renforcement capacités et de la recherche scientifique et académique en matière d'évaluation des politiques publiques de</p>	<p>Renforcement des capacités des cadres de l'ONDH en matière d'analyse longitudinale des problématiques de Développement Humain Organisation de séries d'ateliers ad hoc de discussion sur les méthodes d'évaluation des politiques sociales Développement d'un guide d'évaluation adapté aux politiques sociales nationales mise en œuvre des plans d'actions avec les universités</p>	<p>ONDH</p>	<p>PNUD UNICEF ONU DC</p>					<p>181 500</p>

développement humain										
Total Produit 2									1 650 000	
Produit 3 : Le plaidoyer, le partenariat et la coopération sud-sud sont renforcés pour consolider et développer la culture et la pratique de l'évaluation des politiques publiques de Développement Humain.										
<p>Indicateurs : Pourcentage de mise en œuvre de la stratégie de communication et de plaidoyer pour la promotion de la culture et la pratique de l'évaluation des politiques publiques de Développement Humain. (B : 0% ; C : 100% (2021)), Nombre de bulletins d'information produits (B : 1 par semestre ; C : 1 par semestre), Nombre d'évènement organisés, Nombre d'initiatives en matière d'EPP conduites dans le cadre de la coopération sud-sud conclus (1 par an). Nombre de partenariats établis avec les institutions nationales dans le domaine de l'EPP (1 par an),</p> <p>Situation de référence : Stratégie de communication (2013-2014) établie et mise en œuvre, 2 bulletins d'informations sont diffusés par année, Plusieurs évènements, nationaux, régionaux et internationaux organisés, Partenariat avec l'IPC Brésil initié, Partenariat Coneval /ONDH/Cres existant, Partenariats établis (MS, MENFP, MSFFDS, ANAM, Universités, etc.)</p>										
Sous-produit 1 : Développement du plaidoyer à travers la communication institutionnelle, événementielle et digitale	Professionnaliser la communication sur les outils et activités de l'ONDH - stratégie de communication établie pour accompagner la stratégie d'action de l'ONDH pour une mise en valeur des synergies entre les actions de plaidoyer (événementiel scientifique, stratégie digitale et publications. - charte graphique unifiée et généralisée : refonte des supports de communication et du format des publications (y compris impression) - élaboration d'un film institutionnel de l'ONDH - accompagnement presse des événements et résultats de l'ONDH et développement d'un noyau de partenaires médias sensibles aux thèmes du DH et de l'évaluation et établissement de revues de presse - augmentation de la fréquence d'édition du bulletin d'information (trimestriel) et sa diffusion. - Publication et diffusion des études/rapports de l'ONDH Capitaliser sur la communication digitale : - mise à jour du site web de l'ONDH, augmentation du taux de l'audience et diminution du taux de rebond - mise en ligne de la version arabe du site web - alimentation de l'intranet	Partenaire d'exécution	Agences NU	Cibles annuelles					Budget	
				A1	A2	A3	A4	A5		
		ONDH	UNICEF PNUD UNFPA ONUF							467 200

	<ul style="list-style-type: none"> - présence de l'ONDH dans les médias sociaux (Facebook, linked-in) - mise en place d'une newsletter électronique - Organisation d'ateliers de dissémination et/ou discussion des résultats des études (Ateliers, séminaires, forum, tables rondes); - Organisation de séminaires/ conférences/ forums / tables ronds au niveau national ou international sur des thématiques liées au DH et à l'évaluation 								
Sous-produit 2 : Renforcement du partenariat et la coopération sud sud et triangulaire	<ul style="list-style-type: none"> - Finaliser de nouveaux partenariats (IPC Brésil-IRD) - Consolider les partenariats Sud-Sud existants (Coneval-CRES Tunisie) en mettant en œuvre le plan d'action - Développement de nouveaux partenariats internationaux - Développement de nouveaux partenariats Sud-Sud - Mise en œuvre des plans d'action établis avec les partenaires 	ONDH	PNUD UNICEF ONUF ONUDC UNFPA						172 800
Produit 4 : L'assurance qualité, la coordination et la de gestion du programme conjoint sont assurées.									
Indicateurs : Nombre de réunion du comité de pilotage, Nombre de Revues mi- annuelle, Nombre de revues annuelles, Nombre de réunions du comité technique, Nombre d'audit, Nombre d'évaluation									
Situation de référence : système de gestion axé sur les résultats de l'agent administratif disponible et approprié par le partenaire de mise en œuvre									
Ce produit est transversal en appui aux trois produits de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une unité de gestion - Evaluation du programme conjoint - organisation du comité de pilotage - suivi technique par les membres du comité technique - audit du programme conjoint - organisation des revues mi-annuelles et annuelles - production de rapports de suivi - achat de matériel de fonctionnement - assurance qualité du programme 	Partenaire d'exécution	Agences NU	Cibles annuelles					Budget
				A1	A2	A3	A4	A5	
		ONDH	PNUD UNICEF						
Total Produit 4									510 000
TOTAL DES PRODUITS									4 015 000

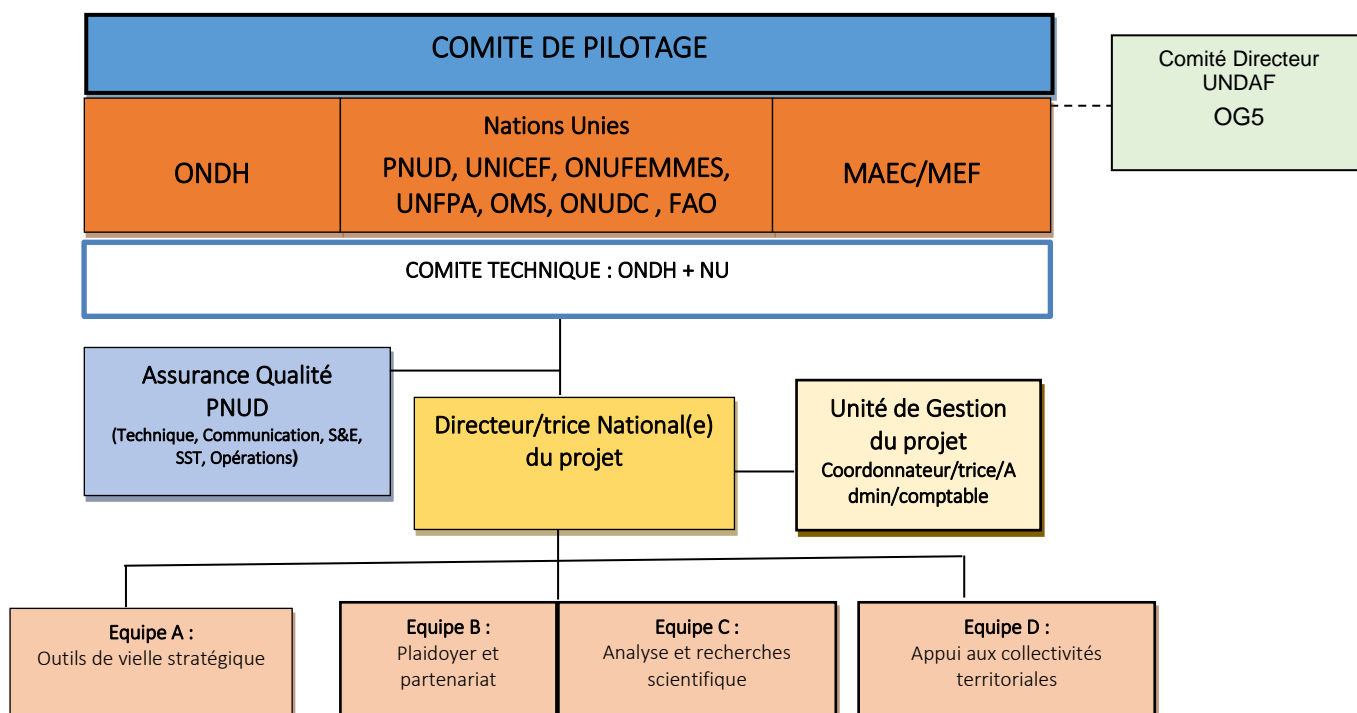
Total des ressources par produit, et par partenaire et par an.

	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Produit 1	243,000	243,000	243,000	243,000	243,000	1,215,000
Produit 2	383,300	330,000	330,000	330,000	330,000	1,702,300
Produit 3	128,000	128,000	128,000	128,000	128,000	640,000
Produit 4	102,000	102,000	102,000	102,000	102,000	510,000
Total	855,300	803,000	803,000	803,000	803,000	4,067,300

	ONDH	ONU DC	ONU F	OMS	UNFPA	UNICEF	PNUD	Total
Produit 1	522 767	23 898	-	-	14 936	121,046	74 681	1,215,000
Produit 2	732 433	33 483	-	-	20 927	216 684	104 633	1,702,300
Produit 3	275 367	12 588	-	-	7 868	63 761	39 338	640,000
Produit 4	219 433	10 031	-	-	6 270	50,809	31 348	510,000
Disponible	1, 750,000	40,000				452,300	250,000	2,492,300
A Mobiliser		40,000			50,000			90,000
Non Financé								1,485,000
Total	1,750,000	80,000			50,000	452 300 + 52 300 en parallèle	250,000	4,067,300

VIII. DISPOSITIFS DE GESTION ET DE COORDINATION

La structure organisationnelle du projet se présente comme suit :



a. Comité de Pilotage

Le Comité de Pilotage se réunira au moins une fois par an ou en tant que de besoin. Le comité de pilotage est composé par le Coordonnateur Résident du SNU, le Président de l'ONDH et les chefs des agences des NU partenaires. Ce comité est co-présidé par le coordonnateur résident et le président de l'ONDH. D'autres représentant(e)s et observateurs peuvent être invités par les co-présidents notamment les ONG, parlementaire et donateurs. Le comité directeur a pour missions :

- D'approuver le document du programme conjoint et le plan de travail annuel ainsi que les rapports établis par le Comité technique et de gestion ;
- De suivre et apprécier la performance du projet en termes de résultats et de décaissements financiers ;
- De contrôler l'avancement des activités arrêtées ;
- D'examiner et valider les rapports d'activité et de résultats ;
- De recommander des actions et des activités répondant aux besoins et à la politique ;
- De coordonner les relations interinstitutionnelles en relation avec le projet et contribuer à lever toute difficulté qui pourrait apparaître dans sa mise en œuvre.
- De concevoir et approuver une stratégie de sortie dans le semestre précédant la clôture du projet.

Au lancement du projet (LPAC) : le comité de pilotage, en consultation avec les partenaires, se réunira au lancement du projet et sur la base du document du projet, il étudiera la faisabilité du projet, les risques encourus et les partenariats potentiels.

Reuves annuelles : le comité de pilotage se réunira chaque fin d'année au cours du cycle du projet afin :

- D'évaluer les résultats annuels du projet ;
- De veiller à la coordination et l'harmonisation entre les différentes parties prenantes ;
- D'identifier les modalités d'élargissement de l'expérience ;
- Valider la planification de l'année suivante.

A la clôture du projet : Le comité de pilotage, en consultation avec les autres partenaires du projet, se réunira à la clôture du projet (fin 2021) afin d'évaluer les résultats finaux du projet, la livraison des produits escomptés et de tirer les enseignements.

Toute question liée à la mise en œuvre, ou tout changement relatif à la conception ou à la portée du projet, devront être discutés par le comité de pilotage.

b. Comité technique

- Le comité technique sera constitué des représentant(e)s de l'ONDH et des points focaux qui seront désigné(e)s par les agences de Nations Unies parties prenantes au programme conjoint.
- Ce comité veillera à la mise en œuvre des interventions conformément au plan d'exécution initial et orientation du programme conjoint. Les missions du comité technique comprennent :
- La coordination opérationnelle des interventions du programme conjoint ;
- L'appui à la cohérence dans la gestion des ressources du programme entre les parties prenantes ;
- La mise en œuvre du mécanisme de suivi-évaluation prévu par le programme conjoint ;
- L'approbation des plans de travail annuels et budgets et leur soumission pour validation du comité de pilotage ;
- La prise en compte des commentaires et recommandations du comité de pilotage ;
- La coordination des questions technique et financières liées aux activités envisagées dans le plan de travail ;
- La contribution à la résolution des problèmes de gestion et de mise en œuvre ;
- L'identification des enseignements tirés, et
- La mise en place d'un système de communication harmonieux et cohérent autour du programme conjoint.

c. Assurance qualité du projet

La fonction d'Assurance du projet est une responsabilité déléguée par le Comité de pilotage du projet car cette fonction d'Assurance du projet soutient le Comité de pilotage du projet en exécutant des fonctions objectives et indépendantes de contrôle et de suivi. L'assurance qualité représente les

services rendus par le PNUD notamment l'appui technique, la communication, le suivi évaluation, les achats des biens et des services et le suivi financier.

Pendant le processus d'exécution d'un projet, cette fonction assure la gestion et la réalisation des étapes importantes appropriées.

Cette fonction sera sous la responsabilité du PNUD, qui veillera au bon déroulement et à la qualité du projet et qui appuiera et conseillera le projet en mettant à sa disposition les réseaux d'expertise des Nations Unies.

Le Directeur National du projet peut recruter un(e) consultant(e) en communication (ou tout autre profil jugé nécessaire pour appuyer l'UGP) en cas de besoin.

Suivi effectué par le PNUD en sa qualité d'agent de gestion et dans son rôle d'Assurance qualité du projet :

Dans le cas de ce projet, l'assurance du projet sera prise en charge par un(e) chargé(e) de programme du PNUD, ayant pour tâches spécifiques les suivantes :

- Vérifier que les fonds sont mis à la disposition du projet ;
- Vérifier que le projet avance vers les résultats voulus ;
- Réaliser des activités de suivi régulier, telles que des visites périodiques de terrain et des contrôles inopinés ;
- Vérifier que les ressources confiées au PNUD sont utilisées de façon adéquate ;
- Saisie des informations contenues dans le rapport trimestriel soumis par l'UGP dans Atlas à la fin de chaque trimestre ;
- S'assurer que les rapports financiers sont soumis au PNUD à la fin de chaque trimestre et que les rapports des dépenses combinés (CDR)s sont préparés et soumis au coordonnateur national ;
- Mise à jour des journaux des risques et problèmes dans Atlas à la fin de chaque trimestre, sur la base des informations tirées du rapport trimestriel soumis par le Coordonnateur national ;

Le Plan de suivi devra être mis à jour régulièrement dans Atlas afin d'enregistrer les actions de suivi majeures.

Relais régionaux :

La mise en œuvre du projet sera réalisées en collaboration avec par les autorités locales, le réseau de chercheurs mis en place par l'ONDH à travers son partenariat avec les universités, et les services extérieurs (Santé, Education, DAS HCP, DGCL, ...)

IX. RISQUE ET MESURES D'ATTENUATION

Risques

- D'éventuelles difficultés découlant du changement des normes et des pratiques administratives pourraient entraver l'adoption de processus cohérents de gestion et de partage des connaissances/données ;

- Changement ou départ d'un membre de l'UGP pourrait avoir un impact au niveau du rythme de la mise en œuvre des mesures (ce type de risque peut survenir lors de la phase d'application du projet) ;
- Faible engagement et coordination entre les institutions en charge de l'évaluation des *politiques publiques* ;
- Manque d'expertise technique appropriée pour les études, évaluations et recherches spécifiques conduites par l'ONDH ;
- Faible engagement des partenaires à alimenter le Système d'Information aux niveaux national et régional ;

Disposition de mitigation des risques

L'ONDH sera appuyé par des experts recrutés par le programme conjoint et mis à sa disposition. L'ONDH sera également accompagné par les membres du comité technique et une unité de gestion et coordination. Ces mesures renforceront la qualité des travaux de l'ONDH et garantir l'adhésion des institutions publiques et leur appropriation des outils développés par l'ONDH.

X. DISPOSITIF DE GESTION DES FONDS

La modalité de gestion financière applicable est de la gestion groupée des fonds conformément aux directives de la programmation conjointe du UNDG. Le PNUD agit e, qualité d'Agent Administratif du programme conjoint. Les ressources nécessaires au financement des activités du programme seront transférées par les agences participantes à l'Agent administratif du programme conjoint. Celui-ci aura la responsabilité d'assister le partenaire de mise œuvre dans la gestion conformément au plan de travail commun. Un Mémoire d'entente sera établi entre les agences participantes pour définir les modalités de remise des fonds.

GESTION FINANCIERE

Selon les différentes modalités de transfert d'espèces permettant de gérer les finances dans le cadre du NIM, la suivante pourra être d'application dans le cadre de ce projet :

Paiement direct : Le partenaire de réalisation, ONDH assure la livraison mais demande au PNUD d'effectuer le déboursement.

XI. SUIVI ET EVALUATION

En conformité avec les politiques et procédures programmatiques du PNUD, le projet sera suivi et évalué conformément aux plans de suivi et évaluation ci-après :

Plan de suivi

ACTION	CIBLES	RESPONSABLE	CADRE CHRONOLOGIQUE				FREQUENCE/DEADLINE LIVRABLES	BUDGET	
			T1	T2	T3	T4		Description	Montant
REUNIONS DE SUIVI									
Réunions UGP/Assurance qualité PNUD	UGP/Assurance qualité PNUD	Responsable de l'UGP	***	***	***	***	Au moins deux fois par mois		0
Réunions Comité de Projet : revue de l'avancement du projet	UGP/ Assurance qualité PNUD	Responsable de l'UGP	*	*	*	*	A la fin de chaque trimestre		0
Revue mi- annuelles et annuelles Retraite programme	Coordination du Projet/ Assurance qualité PNUD & S/E PNUD	Responsable de l'UGP		*		*	Revue annuelle en novembre/ décembre de chaque année et Revue mi- annuelle en juin/juillet		10 000\$
Réunions Comité de pilotage	Direction et coordination nationale du Projet / Direction et assurance qualité du PNUD	Responsable de l'UGP/ Assurance Qualité PNUD	*		*		Réunion annuelle en janvier de chaque année et Réunion mi- annuelle à la mi- juillet (ou si requise exceptionnellement par le Chef de projet)		0
REPORTING TRIMESTRIEL / ANNUEL									
Rapports trimestriels obligatoires : mise à jour des risques et des problèmes, reporting des résultats, mise à jour du journal des enseignements tirés sur le SSE DI MONITORING	Comité de projet/ Assurance qualité du PNUD Le rapport doit être certifié par le DN	Responsable de l'UGP	*	*	*		Fréquence trimestrielle Rapport trimestriel sur le SSE DI Monitoring		0
Rapports annuels obligatoires : mise à jour des risques et des problèmes, reporting des	Comité de pilotage / Assurance qualité du PNUD	Comité de projet/				*	Elaboré en décembre de chaque année pour l'année en cours Rapport annuel		0

résultats. Mise à jour du journal des enseignements tirés	Le rapport doit être certifié par le DN	Responsable de l'UGP							
REPORTING FINANCIER TRIMESTRIEL / ANNUEL									
Rapports de dépenses informatifs	Envoyé par l'Assurance Qualité au Responsable de l'UGP	Assurance qualité PNUD	*	*	*	*	Fréquence trimestrielle		0
Rapports de dépenses combinés (CDR) trimestriel / annuel	Envoyé par Assurance qualité au responsable de l'UGP	Assurance qualité PNUD	*	*	*	*	Fréquence trimestrielle/ Le rapport combiné des dépenses annuel est envoyé au projet aux environs du 15 mars de l'année suivant l'exercice Le CDR annuel doit être vérifié par l'UGP et certifié par le DNP et transmis au PNUD		0
REUNIONS DE PLANIFICATION									
Atelier de planification annuelle	Comité de projet/ UGP/ Assurance qualité	Responsable de l'UGP				*	Décembre de chaque année ou au plus tard en janvier de l'année suivante		0
DOCUMENTS DE PLANIFICATION									
Plan de travail annuel	Partenaires	Responsable de l'UGP				*	AWP doit être signé avant le 15 janvier de chaque année		0

Plan d'Evaluation⁵

Titre de l'Evaluation	Partenaires (si conjoint)	Effet Plan Stratégique	Produit UNDAF/CPD	Date prévue d'achèvement	Intervenants clés dans l'évaluation	Coût et source de financement
Evaluation finale du projet	-	2	1	Octobre 2021	Experts indépendants	Projet

⁵ Optional, if needed

Considérant que le Gouvernement du Royaume du Maroc (ci-après le « Gouvernement ») a conclu ce qui suit :

- a) CONSIDÉRANT que le Gouvernement et le Programme des Nations Unies pour le développement (ci-après le PNUD) ont conclu un accord de base régissant l'assistance du PNUD dans le pays signé par les deux parties le 13 mai 1982. Sur la base de l'Article I, paragraphe 2 de cet Accord de base, l'assistance du PNUD en faveur du Gouvernement est apportée à ce dernier, et fournie et reçue conformément aux résolutions et décisions pertinentes et applicables des organes compétents du PNUD, et sous réserve des fonds nécessaires à la disposition du PNUD. En particulier, la décision 2005/1 du 28 janvier 2005 du Conseil exécutif du PNUD approuvant les nouvelles Réglementations et règles financières et, avec elles, les nouvelles définitions des termes « exécution » et « mise en œuvre » habilitant le PNUD à mettre en œuvre pleinement les Procédures communes d'élaboration de programme de pays faisant suite à l'initiative de simplification et d'harmonisation du Groupe des Nations Unies pour le développement. Au regard de cette décision, le présent PNUAD ainsi que le plan de travail (qui fait partie de ce PNUAD et est intégré aux présentes par référence), ayant été conclus par les présentes, constituent ensemble un document de projet tel que visé par l'Accord de base⁶.*
- b) Un Accord de base pour la coopération conclu par le Gouvernement avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), en mars 1994 et révisé et ratifié en avril 2001.*
- c) Un Accord de coopération dans le pays conclu par le Gouvernement et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le 20 juillet 2007.*
- d) Avec le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), en référence à la décision 50/438 de l'Assemblée Générale du 20 décembre 1995 qui donne aux Directeurs de pays résidents de l'UNFPA le titre de Représentant, un échange de lettres établi en date du 13 décembre 1996 aux termes duquel l'Accord de base conclu entre le PNUD et le Gouvernement le 13 mai 1982 est applicable mutatis mutandis à l'UNFPA.*
- e) Un Accord avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), pour l'établissement de la représentation de la FAO au Maroc signé le 27 novembre 1981.*
- f) Un Accord de base conclu par le Gouvernement avec l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) concernant la fourniture d'une assistance technique de caractère consultatif signé le 15 septembre 1961.*
- g) Un échange de lettres conclu entre le gouvernement et ONU Femmes en date du 4 avril 2016 aux termes duquel l'Accord de base entre le PNUD et le Gouvernement le 13 mai 1982 est applicable mutatis mutandis à l'ONU Femmes*
- h) Des échanges de lettres ou des documents de projet ont été signés et seront signés pour la mise en œuvre de toute activité de l'ONU DC au Maroc.*
- i) Pour tous les organismes : une assistance sera mise à la disposition du Gouvernement, fournie et reçue conformément aux résolutions et décisions pertinentes et applicables des structures de gouvernance de l'organisme compétent des Nations unies.*
- j) À l'égard de chacun des organismes des Nations unies l'ayant signé, l'UNDAF sera lu, interprété et exécuté en accord avec, et d'une manière conforme à l'accord de base conclu entre cet organisme des Nations unies et le Gouvernement hôte.*

⁶ Les pays n'ayant pas signé d'accord de base type en matière d'assistance (SBAA) [ou un autre accord selon le pays], devront joindre au PNUAD l'annexe standard aux documents de projet utilisés par ces pays qui ne sont pas parties à un SBAA. Ces documents constituent avec le plan de travail le « document de projet ».

GESTION DE PROGRAMME (PNUD EN TANT QUE AGENCE RESPONSABLE DE LA GESTION ADMINISTRATIVE)

Le Gouvernement du Royaume du Maroc, (ci-après désigné comme « le Gouvernement ») et le programme des Nations Unies pour le Développement (ci-après désigné comme le « PNUD ») ont conclu un accord de base pour gérer l'assistance apportée par le PNUD au pays qui a été signé par les deux parties le 13 mai 1982. Sur la base de l'Article I, paragraphe 2 du SBAA (Standard Basic Assistance Agreement), l'assistance apportée par le PNUD au Gouvernement devra être mise à disposition du Gouvernement et devra être fournie et réceptionnée conformément aux résolutions et décisions pertinentes et applicables des organes compétents du PNUD et sous réserve de la disponibilité des fonds nécessaires auprès du PNUD. Plus particulièrement, la décision 2005/1 du 28 janvier 2005 du conseil exécutif du PNUD a approuvé les nouvelles réglementations et règles financières et avec elles les nouvelles définitions des termes « exécution » et « mise en œuvre » permettant au PNUD de mettre en œuvre dans leur totalité les procédures communes d'élaboration de programme de pays faisant suite à l'initiative de simplification et d'harmonisation du Groupe des Nations Unies pour le Développement (GNUMD, ou « UNDG » en anglais). À la lumière de cette décision, l'UNDAF et l'AWP constituent une documentation de projet telle que cela est indiqué dans l'accord de base (SBAA).

GESTION DE PROGRAMME

Conformément à la Résolution 47/199 de l'Assemblée Générale qui a réitéré que la Modalité d'exécution nationale devait être la norme pour les programmes et les projets financés par les Nations Unies, en prenant en compte les besoins et les capacités des pays bénéficiaires, les procédures de mise en œuvre nationale (NIM) seront suivies et appliquées.

Le NIM est considéré comme la norme puisqu'il est censé contribuer effectivement à :

- Une plus grande autonomie nationale grâce à une utilisation efficace et un renforcement des capacités de gestion, et à une expertise technique des institutions nationales et des individus grâce à un apprentissage en situation.
- Un meilleur développement durable des programmes et des projets de développement en augmentant l'appropriation nationale et l'engagement pour les activités de développement.
- La réduction de la charge de travail et l'intégration dans des programmes nationaux grâce à une plus grande utilisation des systèmes et procédures nationaux appropriés.

CLAUSES STANDARD DE GESTION DES RISQUES

Entité du gouvernement (NIM ou modalité de réalisation nationale)

1. Conformément à l'article III de la SBAA [ou les dispositions supplémentaires], la responsabilité de la sécurité et de la sécurité du partenaire d'exécution et de son personnel et des biens, et des biens du PNUD dans la garde du partenaire d'exécution, incombe au partenaire d'exécution. À cette fin, le partenaire d'exécution doit :

- a) mettre en place un plan de sécurité approprié et maintenir le plan de la sécurité, en tenant compte de la situation de sécurité dans le pays où le projet est exécuté ;
- b) assumer tous les risques et responsabilités liés à la sécurité du partenaire d'exécution, et la mise en œuvre complète du plan de sécurité.

2. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place, et de suggérer des modifications au plan si nécessaire. Défaut de maintenir et mettre en œuvre un plan de sécurité approprié en vertu des présentes requis est considéré comme une violation des obligations du partenaire d'exécution en vertu du présent document de projet [et l'accord de coopération du projet entre le PNUD et le partenaire d'exécution].

3. Le partenaire d'exécution accepte d'entreprendre tous les efforts raisonnables pour faire en sorte que les fonds du PNUD reçus conformément au document de projet ne sont pas utilisés pour fournir un soutien aux personnes ou entités associées au terrorisme et que les bénéficiaires de tous les montants fournis par le PNUD en vertu des présentes n'apparaissent pas dans la liste tenue par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999). La liste peut être consultée via http://www.un.org/sc/committees/1267/aq_sanctions_list.shtml. Cette disposition doit être incluse dans tous les sous-contrats ou sous-contrats conclus sous/plus à ce document de projet.

4. Conformément aux programmes et aux opérations des politiques et procédures du PNUD, la durabilité sociale et environnementale sera renforcée par l'application des normes sociales et environnementales du PNUD (<http://www.undp.org/ses>) et le Mécanisme de responsabilisation connexes (<http://www.undp.org/secu-srm>).

5. Le partenaire d'exécution doit : (a) conduire le projet et les activités liées au programme d'une manière compatible avec les normes sociales et environnementales du PNUD, (b) mettre en œuvre un plan de gestion ou d'atténuation préparé pour le projet ou programme pour se conformer à ces normes, et (c) engager de manière constructive et en temps opportun pour répondre aux préoccupations et griefs soulevés par le biais du mécanisme de responsabilisation. Le PNUD veillera à ce que les communautés et les autres parties prenantes du projet sont informés et avoir accès au mécanisme de responsabilisation.

6. Tous les signataires du document de projet doivent coopérer de bonne foi avec tout exercice pour évaluer tout programme ou les engagements liés au projet ou le respect des normes sociales et environnementales du PNUD. Cela inclut l'accès aux sites du projet, le personnel concerné, l'information et la documentation.

ANNEXE

1. *MoU des agences des Nations Unies*
 2. *Accord de partage des coûts entre le gouvernement et le PNUD*
 3. *Plan de travail annuel*
-